

Date de convocation :
21/09/2026

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1

Nombre de suffrages exprimés
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-François-de-Sales légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BEBERT, Maire.

Présents : Thierry BEBERT, Yves, PERRACHON, Emilie PAREY, Jérôme GUGGISBERG, Sébastien SOUDIEUX, Mélanie HERISSE, Claude BEBERT, Mathilde THIOU, Frédéric JOURY, Philippe PERNET

Absent excusé : Florence HOWELLS

Pouvoir : Florence HOWELLS à Yves PERRACHON

Secrétaire de séance : Emilie PAREY

OBJET : MATERIEL DENEIGEMENT – Demande de subvention au titre du FDEC pour le remplacement de l'étrave

Vu : le Code général des collectivités territoriales ;

Vu : les dispositifs d'aide aux communes mis en place par le Département de la Savoie dans le cadre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) ;

Considérant que la commune de Saint-François-de-Sales, située en secteur de montagne, doit assurer la viabilité hivernale et le maintien de conditions satisfaisantes de circulation sur son réseau de voies communales ;

Considérant que le déneigement des voies communales constitue une nécessité pour assurer la sécurité et l'accessibilité des habitants, des usagers, des services publics et des services de secours ;

Considérant la nécessité de disposer d'un équipement de déneigement fiable et adapté aux conditions hivernales rencontrées sur le territoire communal ;

Considérant le projet d'acquisition d'une étrave transformable EG 2035 destinée aux opérations de déneigement du réseau communal ;

Considérant le devis établi par la société VILLETON, devis n° 49339 – indice A, en date du 8 septembre 2026, pour un montant de 11 500,00 € HT, soit 13 800,00 € TTC ;

Considérant l'intérêt de solliciter le soutien financier du Département de la Savoie au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE :

Article 1 – Approbation du projet

d'approuver le projet d'acquisition d'une étrave transformable EG 2035 destinée aux opérations de déneigement des voies communales de Saint-François-de-Sales, pour un montant de 11 500,00 € HT, soit 13 800,00 € TTC, conformément au devis VILLETON n° 49339 – indice A du 8 septembre 2026.

Article 2 – Demande de subvention

de solliciter auprès du Département de la Savoie, au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC), une subvention destinée à participer au financement de cette acquisition, selon le taux d'intervention applicable à la commune.

Article 3 – Plan de financement prévisionnel

d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant
Acquisition d'une étrave transformable EG 2035	11 500,00 € HT
TVA 20 %	2 300,00 €
Total TTC	13 800,00 €
Recettes	Montant
Subvention FDEC – Département de la Savoie	5 750.00 €
Autofinancement communal	5 750.00 €

Article 4 – Autorisation donnée au Maire

d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département de la Savoie, à signer tous les documents nécessaires à l'instruction de la demande et à fournir toute pièce complémentaire qui pourrait être demandée.

Article 5 – Inscription budgétaire

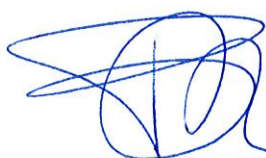
de prévoir l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget communal, conformément aux règles budgétaires et comptables applicables.

Article 6 – Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Thierry BEBERT
Le Maire



Emilie PAREY
Secrétaire de séance

